

Fiche Profil de Poste

Circonscription: OBERNAI

Libellé du poste: Conseiller pédagogique 1er degré (sera amené à s'occuper, entre autres, du dossier relatif à l'EPS).

1. Définition du poste:

Le conseiller pédagogique 1er degré est un enseignant maître formateur qui exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEP dont il est le collaborateur direct. Avec l'équipe de circonscription, il contribue au pilotage de celle-ci dans l'objectif d'améliorer les compétences des enseignants et les résultats des élèves.

2. Compétences requises par le candidat et missions du conseiller pédagogique :

S'informer et se former :

- Il accède aux informations utiles à l'exercice de la fonction de CPC et se les approprie (magistère, plate forme de formations...),
- Il mène une analyse critique de son travail et s'engage dans un processus de développement professionnel en participant à des actions ou des formations (dont la formation départementale des CPC).

Accompagner, conseiller et former :

- Il apporte son expertise et ses conseils tout au long du processus de formation du PE,
- Il apporte aide, soutien et conseils aux équipes d'école et aux directeurs pour une meilleure réussite des élèves,
- Il accompagne le PE entrant dans le métier et participe à sa formation initiale en circonscription.
- Il accompagne le PE dans sa pratique professionnelle :
 - dans tous les domaines d'apprentissages et en particulièrement l'EPS,
 - dans ses projets professionnels (CAFIPEMF, CAPA SH...),
 - dans ses besoins documentaires,
- Il accompagne les équipes d'écoles et les réseaux d'aides pour une meilleure réussite des élèves (suivi des signalements au réseau, PPRE, APC...),
- Il accompagne le directeur d'école dans son rôle d'animateur pédagogique.

Maîtriser l'ingénierie de formation :

- Il développe une méthodologie de formation allant de l'analyse d'une situation jusqu'à l'évaluation du dispositif de formation mis en place,
- Il met en œuvre des formations par compétences professionnelles.

Communiquer et négocier avec les acteurs et les partenaires de l'école.

- Il coordonne, valide et régule les interventions des partenaires de l'école dans la circonscription à savoir les collectivités territoriales, l'Espace Athic d'Obernai, l'Espace Nautique L'O... (agrément, conventions, projets...),
- Il favorise la communication avec les familles pour une scolarité réussie des élèves,
- Il participe à la continuité éducative entre les cycles et entre les 1^{er} et 2nd degrés (conseils école/collège).

Gérer les dossiers administratifs.

- Il assure le suivi du plan de formation de la circonscription (circonscription...),
- Il assure le suivi des dossiers administratifs et pédagogiques (projets d'école, projets de classe transplantés, projets ACMISA, PPMS, Conseil d'école, Rythmes scolaires, réglementation, sécurité...).

Contribuer aux actions de l'institution.

- Il participe aux jurys de concours, d'examens professionnels,
- Il assiste et conseille l'Inspecteur de l'Éducation Nationale,
- Il participe au contrôle de l'instruction à domicile,
- Il contribue à la réflexion des groupes départementaux pour la mise en œuvre des axes du projet académique relevant du premier degré.

***La circonscription d'Obernai accueille de nombreuses classes qui viennent pratiquer les activités aquatiques dans l'Espace Nautique l'O situé à Obernai. Le CPC est amené à organiser cet accueil avec les responsables de l'Espace Nautique et les maîtres nageurs. Dans ce cadre, il met en œuvre la passation des agréments des accompagnateurs.

Cette mission serait pleinement garantie si le CPC qui en a la charge était titulaire du CAFIPEMF – spécialité EPS ou s'il était titulaire de diplômes afférents aux activités nautiques. Il lui serait également demandé d'avoir une connaissance affirmée de la réglementation en général et de celle concernant la mise en place des activités EPS à l'école en particulier.

Enfin le CPC témoignera :

- de capacités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse, d'initiative,
- de qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté,
- d'aptitude à travailler en équipe, à communiquer et à s'organiser.

3. Conditions de recrutement :

Le candidat sera entendu par une commission composée de trois personnes dont l'IEP de la circonscription.

Contact pour obtenir des informations sur le poste :

Inspection de l'Éducation Nationale d'Obernai 204a, route d'Ottrott à Obernai tél. : 03 88 48 10 68